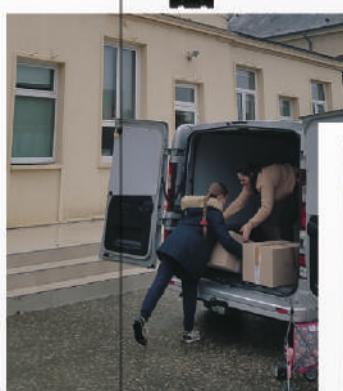


LA QUEUE LEZ YVELINES

Actualités

N° 228 HIVER 2024



collecte Ukraine



Solstice d'hiver



Rénovations de la rue du parc



journée sport en plein air



fin des travaux
à la butte des moulins



fresque butte des moulins

caravane de la Région



match d'impro

le dossier du mois

NOTRE ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

du *bulletin municipal*

MA MAIRIE

- 4 CONSEILS MUNICIPAUX**
les principales dispositions
- 6 BUDGET**
les finances
- 8 RECENSEMENT**
- 9 TRIBUNES**
- 10 ÉTAT CIVIL**
& parking gare partiellement gratuit

CADRE DE VIE

- 11 VILLAGE D'AVENIR**
La Queue lez Yvelines, village d'avenir
- 12 VIVRE ENSEMBLE**
Économie d'énergie sur l'éclairage
- 13 NOUVEAUTÉS**
2026 : fin du réseau cuivre
- 14 BRÈVES**
Vivre ensemble

AGENDA

FÉVRIER

Recensement
18 janvier -> mi février : campagne de recensement

vendredi 2
Karaoké
- foyer de la Bonnette

MARS

9 au 25
Printemps des poètes

dimanche 24
Après-midi jeux de société
- foyer de la Bonnette

AVRIL

mardi 2
reprise des collectes des déchets verts

samedi 6 - 20h30
Un stylo dans la tête une pièce de Jean Dell
- foyer de la Bonnette
Gratuit au chapeau

MAI

samedi 4
Journée jeux organisée par le lycée et la commune
- foyer de la Bonnette

dimanche 5 - 17h

Concert de musique latine
- foyer de la Bonnette

JUIN

dimanche 9
Élections européennes
Un seul tour
- foyer de la Bonnette

week-end du 15 & 16
Fête du Solstice d'été

Job Bus insertion

vendredi 26 janvier
vendredi 29 mars
vendredi 31 mai

de 10h à 17h - Place Paul Paillolle



Mairie ouverte le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h puis de 15h à 17h ; le jeudi de 10h à 12h ; le samedi de 9h à 11h30



Cœur d'Yvelines



Publication : Mairie de La Queue lez Yvelines - Directeur de publication : Laurent Louesdon - Coordinateur : Antonio Gonçalves - Réalisation : Céline Mareschal - Impression : Imprimerie L'Artésienne - Photos : freepik, Fan Photos, Mairie La Queue-lez-Yvelines, Unsplash, Pexels, Antony Guillermot

ÉDITO

Chers Laqueutoises et Laqueutois

La page de l'année 2023 vient de se tourner. Vous retrouverez dans ce bulletin certaines de nos actions et réalisations du second semestre.

La page de 2024 s'ouvre sur plusieurs projets. En février, si les conditions météorologiques le permettent s'engagera la remise en état du parvis de l'entrée du stade, la réalisation de places PMR, l'installation d'une borne de recharge électrique de VL (avec le soutien du SEY) et la réfection partielle de la couche d'enrobé des trottoirs de la rue de la Gare. D'autres interventions ponctuelles s'intégreront dans le cadre du plan pluriannuel de réfection de la voirie. Nous préparerons une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public. Le plan de rénovation / implantation du mobilier urbain (poubelles, bancs, parking vélo...) sera lancé. Le programme de réalisation d'un nouveau bâtiment intégrant une halle sportive pour les écoles ainsi qu'une classe supplémentaire avance. Tout comme en parallèle la définition du programme d'aménagement du centre bourg. Nous devrions cette année aboutir à la présentation des projets et au dépôt des demandes de subvention qui permettront ensuite d'envisager la phase de réalisation. Comme chaque année, divers rendez-vous nous permettront de nous retrouver et notamment lors des jeux paralympiques ou des commémorations des 80 ans du débarquement.

Ces évocations, incomplètes, illustrent le dynamisme de notre village, ma mobilisation permanente ainsi que celle des élus pour le maintenir et vous proposer un cadre vivant et agréable. C'est cet esprit qui m'a amené à présenter et à défendre la candidature de notre commune au label « Villages d'avenir » : programme national permettant d'obtenir un appui de proximité en ingénierie pour nous accompagner dans la réalisation et le financement de nos projets. J'ai en ce début d'année le plaisir de vous annoncer que nous faisons partie des 16 communes des Yvelines et 2458 en France à avoir été sélectionnées. Ce label est une reconnaissance et il sera important pour notre développement et notre avenir.

Vous le comprenez, une nouvelle année commence qui sera jalonnée de nombreux défis à relever : défis sportifs avec les jeux olympiques et paralympiques cet été ; défis politiques avec les élections européennes en juin ; défis environnementaux avec notamment la mise en place depuis le 1er janvier du tri à la source des biodéchets mais dont la gestion et l'organisation restent perfectibles ; défis dans notre monde du travail...



Sur ce dernier point, chaque secteur d'activité est en tension : secteur privé ou public, commerces, professions libérales ou artisanat. Nous manquons tous de personnel qu'il soit qualifié ou non et nos services doivent s'adapter à cet état de fait. C'est l'un des enjeux majeurs pour 2024 et nous y sommes tous confrontés à titre personnel et/ou professionnel. Les rémunérations font bien sûr partie de l'équation mais la reconnaissance, le respect et le sens donné à chaque action sont également essentiels. Les insultes, les dénigrements, les agressions, les mails, posts ou courriers menaçants sont devenus la norme et personne n'y échappe. Si nous ne changeons pas notre rapport aux autres comment devenir plus tolérants et faire rêver ? Cette question chacun doit se la poser aujourd'hui.

Dans ce contexte toujours omniprésent de tensions, de conflits armés, de crise économique pour de nombreux foyers, faisons preuve d'empathie pour les personnes que nous croisons et aidons chacun à notre niveau à construire un monde plus humain et plus égalitaire pour les futures générations.

Bonne année à tous.

Laurent Louesdon
Maire





LES PRINCIPALES DISPOSITIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

Décisions :

- 1: De conclure entre la commune de La Queue Lez Yvelines et la société TERIDEAL pour le lot 1, et la société COLAS pour le lot 2, le marché concernant les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public et de réfection des trottoirs et des voiries pour la rue du Parc et ses annexes.
- 2: Le montant estimé du marché avec la société TERIDEAL se monte à 209 008,50 € HT, soit 250 810,20 € TTC. Le montant estimé du marché avec la société COLAS se monte à 399 944,02 € HT, soit 479 932,82 € TTC.
- 3: De solliciter une subvention au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour les travaux de plantation aux abords de la butte des moulins.
- 4: La commune souhaite appliquer son droit de préemption sur un terrain de 2900m² situé rue du Président Coty. Dans le contexte d'évolution du groupe scolaire cette parcelle permettra de répondre aux besoins du périscolaire et aussi la création, conservation d'une bulle verte de fraîcheur avec ou sans square pour les enfants.
Acquisition pour un montant de 450 000€ (quatre cent cinquante mille euros), ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

Délibérations :

- N°2023/19 : Acquisition amiable d'une parcelle de 506m² rue des perruches en vue de créer des stationnements à proximité des écoles pour 130.900€. Votée à l'unanimité.
- N°2023/20 : Décision modificative n°1 Votée à l'unanimité
- N°2023/21 : création d'un emploi d'adjoint technique. Voté à l'unanimité
- N°2023/22 : Avis concernant le rapport du SIAB. Adopté à l'unanimité
- N°2023/23 : Recensement de la population : fixation de la rémunération des agents recenseurs et création des postes. Voté à l'unanimité
- N°2023/24 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1er janvier 2024 Voté à l'unanimité.
- N°2023/25 : Avenant au contrat de prévoyance collectif de maintien de salaire de la MNT. Voté à l'unanimité.
- N°2023/26 : Vente d'une partie de parcelle agricole Z29 à la SNCF. Votée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Décision :

Déconsignation de l'indemnité d'expropriation. Suite à l'acquisition amiable d'un terrain pour constituer une réserve foncière en vue de permettre la réalisation d'aménagement de places de stationnement, proches du groupe scolaire de la commune, la provision d'indemnité d'expropriation peut être déconsignée et restituée à la commune. La somme consignée était de 17.850€.

Délibérations :

N°2023/27 : Décision modificative n°2. Votée à l'unanimité.

N°2023/28 : Ouverture par anticipation des crédits en investissement pour le budget 2024. Votée à l'unanimité

N°2023/29 : Tarifs du foyer de loisirs de La Bonnette pour les particuliers – Année 2024
Mme Annie CONNETABLE indique que la Commission des finances propose une revalorisation des tarifs de 4,2%, sachant que la moyenne de l'inflation pour l'année 2023 est de 5% à ce jour.

Il est à noter que l'impact de l'augmentation des coûts des fluides sera totale sur 2024, du fait du décalage de la réception des factures (semestrielle).

Un travail a également été réalisé sur les cautions qui seront dorénavant différentes en fonction de la superficie des salles. Votés à l'unanimité (voir détail pages 6 et 7)

N°2023/30 : Tarifs communaux – année 2024. Votés à l'unanimité (voir détail pages 6 et 7)

N°2023/31 : Convention concernant l'utilisation de la salle Jeanne d'Arc entre la commune et l'APEP pour l'année 2024

Cette convention est passée tous les ans pour permettre aux élèves de l'école élémentaire l'accès à une salle de sport et à la commune d'assurer l'accueil des manifestations comme le 11 novembre. La convention est fixée à 3300€ pour l'année 2024. Votée à l'unanimité.

N°2023/32 : Tarifs et redevances applicables pour l'exploitation du marché. Votés à l'unanimité

N°2023/33 : Avis concernant l'ouverture des magasins sur 12 dimanches travaillés pour les commerces de détail. Voté par 14 voix pour et 1 voix contre.



N°2023/34 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux. Voté par 14 voix pour et 1 abstention.

N°2023/35 : Autorisation au maire à signer les conventions avec le CIG portant sur les missions du service de médecine du travail. Voté à l'unanimité.

N°2023/36 : Nouveaux statuts de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines. Votés à l'unanimité.

N°2023/37 : Approbation du rapport du SEY 78-2022. Adopté à l'unanimité.

N°2023/38 : Approbation du rapport du SILY – 2022. Adopté à l'unanimité.

N°2023/39 : Avis concernant le rapport du SIRYAE sur le prix et la qualité des services de l'eau potable pour l'exercice 2022. Adopté à l'unanimité.

N°2023/40 : Adhésion au dispositif départemental de téléassistance. Votée à l'unanimité.

MA MAIRIE

LES FINANCES

Les tarifs du foyer de la Bonnette, du cimetière et des droits de place ont été votés lors du conseil municipal du 14 décembre 2023 pour l'année 2024. La revalorisation des tarifs est de 4.2%, sachant que la moyenne de l'inflation pour l'année 2023 est à 5%.

Annie Connetable

LES TARIFS DES PARTICULIERS

À partir du 1^{er} septembre 2024

Location foyer	tarifs par jour	tarifs habitants remise de 50%	caution	tarifs horaires 4h minimum, 9h à 18h
Salle Rossignol	1220€	610€	2500€	70€
Salle Bergeronnette	660€	330€	1800€	25€
Salle Rouge-Gorge	370€	185€	1000€	20€
Salle Mésange	190€	95€	1000€	15€
Salle Moineaux	270€	135€	1000€	20€
Cuisine	260€	130€	1000€	Concernant les associations non utilisatrices du foyer de la Bonnette, remise de 50% sur la salle louée au-delà des 4 heures
Location de vaisselle par tranche de 20 personnes	45€	45€	/	
Occupation de l'espace extérieur en € par mètre linéaire	8€	8€	/	



Foyer de loisirs de la Bonnette
01 34 86 59 50

Pour la location, se renseigner
en mairie
01 34 86 40 55

BUDGET

Le cimetière, emplacement traditionnel

Concession	Tarifs 2024
15 ans, adulte 2m ²	300€
30 ans, adulte 2m ²	601€
50 ans, adulte 2m ²	998€

Demi-tarif sur les emplacements enfants (1m²) sur 15, 30 et 50 ans

Cavurnes	Tarifs 2024
15 ans	300€
30 ans	601€

Colombarium	Tarifs 2024
5 ans	432€
15 ans	844€

Ouverture de portes	Tarifs 2023
Taxes	146€

Caveau provisoire
15€/jour durant 1 mois
90€/mois au-delà



Occupation du domaine public

Droit de place	tarifs 2023
Véhicule -3t5 moins de 5 heures	46€
Véhicule 3t5 moins de 5 heures	93€
Véhicule -3t5 plus de 5 heures	82€
Véhicule 3t5 plus de 5 heures	139€
Baraques foraines	88€
Manèges	168€



Gros manèges	393€
Caution pour prise électrique de 16A	184€
Terrasses pour commerçants	21€
Exposants du vide-grenier avec 2 mètres linéaires minimum et autre occupation du domaine public	8€/ml



Bennes et véhicules de chantiers	Forfait journalier 2 places de stationnement/benne/15 premiers jours	19€
	Forfait journalier 2 places de stationnement)/benne/au-delà des 15 premiers jours	23€
Échafaudage ou barrières de chantier	Par mètre linéaire/jour pour les 15 premiers jours	2€/ml/j Forfait minimum de 18€
	Par mètre linéaire/jour au-delà des 15 premiers jours jusqu'à un mois	5€/ml/j Forfait minimum de 18€
	Par mètre linéaire/jour au-delà de un mois	10€/ml/j Forfait minimum de 18€
Place de stationnement pour déménagement ou emménagement	En zone UA - centre-ville Rue nationale - École et rue C Lazard	22€/place/j
	En zone Urbaine hors centre-ville	18€/place/j



Soyez très nombreux à participer au recensement qui a lieu à partir du 18 janvier 2024 sur la commune de La Queue-lez-Yvelines.

MA MAIRIE _____ RECENSEMENT



Cette année, la commune de La Queue Lez Yvelines réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 18 janvier 2024
Contactez la commune : mairie@la-queue-lez-yvelines.fr
ou au 01 34 86 40 55

LES RECENSEURS



Décorrélé
des impôts !

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

LISTE MAJORITAIRE

VUE COMMUNE

Les voeux de début d'année sont souvent l'occasion de revenir sur les actions de l'année écoulée. Nous ne souhaitons pas davantage revenir sur les actions initiées et poursuivies (comme les fêtes des Solstices, les apéro-concerts,...) que sur les nouvelles initiées (comme l'Escape Game géant, le match d'impro, ...) qui ont toutes fait le plein, ni même revenir sur les lourds travaux rue du parc qui ont été terminés dans les temps pour la satisfaction des riverains. Non, tout cela vous le savez.

Dans cette période troublée, où tant de difficultés surgissent et se conjuguent, les besoins de stabilité et de perspectives sont plus forts que jamais.

Alors que notre mandat vient de passer le cap symbolique des 3 ans, nous voulions vous réaffirmer notre enthousiasme intact à poursuivre notre engagement au service de la commune. Le détail a son importance : tandis que l'actualité est émaillée d'annonces de démissions d'élus (en hausse de 30% depuis le dernier scrutin !), l'équipe Vue Commune



réside et conserve sa composition initiale, une des preuves de sa robustesse.

La route est encore longue, riche de projets et sûrement de surprises, mais soyez assurés de notre motivation intacte pour vous accompagner et poursuivre notre mandat avec énergie et passion.

Aussi, en cette année olympique, faisons notre la nouvelle devise olympique depuis 2021 : " *plus vite, plus haut, plus fort - ensemble*" !

LISTE MINORITAIRE

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE POUR UN VILLAGE PRÉSERVÉ

« DES VOEUX VERSUS LES MAUX »

La communication politique, qu'elle soit nationale ou locale, définitivement prend l'ascendant sur l'action politique. Une forme de pseudo-bilan de la majorité municipale, a été dressé à la cérémonie des voeux du maire, ne nous y trompons pas, ce fut en trompe l'oeil. Comment ne pas déceler des dissonances entre les discours et la réalité des faits ? Les projets dit majeurs tels que l'extension du groupe scolaire ou l'aménagement du centre-bourg en sont toujours au stade de définition et leur périmètre ou leur phasage seraient revus en raison de coûts budgétaires sous-estimés à l'origine. Les arguments mis en avant pour les acquisitions foncières récentes seront-ils suivis de faits ou comme pour le presbytère, leur destination, leur devenir seront reportés aux calendes grecs ?



Autre constat, les fermetures de devantures de commerce de proximité en centre-bourg, conjuguées à celles de la zone d'activité (fait nouveau) tempèrent le soi-disant dynamisme retrouvé. Les Laqueutois se feront leur propre idée tout comme ils le feront sur l'urbanisation que l'on nous vante comme maîtrisée.

Difficile de présager du meilleur pour l'avenir de notre commune mais a minima, faisons le vœu que la diminution d'effectif du personnel communal soit résorbée en 2024 et ainsi concourir à retrouver un fonctionnement comme nous en sommes en droit de l'attendre.

Gardons espoir ou patientons encore un peu. Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux.

Très cordialement.

MA MAIRIE

ÉTAT CIVIL

ILS SONT ARRIVÉS



- 11.07.2023 Norah EICHENBERGER
- 19.07.2023 Malia CROCHOT
- 24.07.2023 Robin MAINGRE
- 03.08.2023 Lara DUHIL
- 05.11.2023 Naya CHAPRON THOMAS
- 11.12.2023 Maël PLANÇON
- 21.12.2023 Maëlle AB DER HALDEN

ILS SE SONT UNIS



- 16.09.2023 Aurélie RAIMONDO & Sylvain CHAUVAC

ILS NOUS ONT QUITTÉS



- 04.09.2023 Pierre Auguste Camille LEBON
- 14.09.2023 Patrick Roger LAINÉ
- 11.11.2023 Christian Paul Marie NICOL
- 19.12.2023 Jean-François RICHARD
- 27.12.2023 Gilbert SÉVERAC

CADRE DE VIE

PARKING GARE : MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ABONNEMENT

Sous l'impulsion de la commune de Garancières appuyée par notre commune, le mois de février verra aboutir une action engagée auprès d'Île de France Mobilité et du concessionnaire EFFIA en charge des parkings de la gare de Garancières / La Queue.

Concrètement, si vous disposez d'un abonnement Navigo annuel, ce dernier devient un sésame pour accéder à un abonnement mensuel à 0€ aux parkings mais sous conditions (notamment de 9 entrées/sorties par mois).

Une inscription préalable est obligatoire sur le site de l'exploitant. Munissez-vous au préalable des scans de votre carte grise, du Pass Navigo recto-verso, d'une attestation d'abonnement Navigo, et d'un justificatif de domicile.

Démarche sur le site www.Effia.com Sélectionner Abonnement / La Queue lez Y / Navigo annuel

Antonio Gonçalves



LA QUEUE LEZ YVELINES, VILLAGE D'AVENIR !

Le 21 décembre dernier, la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique Faure, annonçait la liste de la première vague de lauréats du programme « Villages d'avenir ».... Notre village appartient à cette liste, comme 2457 autres communes de moins de 3500 habitants de l'ensemble du territoire français.

Dans notre département des Yvelines, ce sont 16 communes, dont la nôtre, qui ont été identifiées « Villages d'avenir » par la préfecture, à partir des dossiers que nous lui avions fait parvenir.

Le programme Villages d'avenir vise à accompagner ces communes rurales dans la réalisation de leurs projets de développement, en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'état, et des autres financeurs. Pratiquement, un chef de projet par département est en cours de recrutement pour une période de 12 à 18 mois.

Rémunérés par l'Etat, ceux-ci seront rapidement chargés d'accompagner les projets des « Villages d'avenir », en leur apportant un appui en ingénierie financière et technique. Tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou permettant d'amener une dynamique nouvelle dans la commune pourra être retenu, particulièrement s'il s'inscrit dans le respect du développement durable.

Le maire devrait rencontrer rapidement le chef de projet Yvelinois, pour établir avec lui la feuille de route de notre commune. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des développements de cette excellente nouvelle, qui est un signe de reconnaissance à la fois de la vitalité de notre commune et de l'action de l'équipe municipale.

Jean-Michel Allirand

SEULEMENT,
2458 COMMUNES
LABELLISÉS
VILLAGE D'AVENIR

27

communes lauréates par
département en moyenne

889

habitants :
taille moyenne des
communes accompagnées

2,2

millions d'habitants
vivant dans une commune
lauréate Village d'Avenir



CADRE DE VIE _____ VIVRE ENSEMBLE

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR L'ÉCLAIRAGE SONT ATTENDUES DANS LA RUE DU PARC ET LES RUES ADJACENTES

Dans la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de l'éclairage public déjà effectués sur le territoire communal, les travaux concernant la zone de la rue du Parc et des voies adjacentes (1,2 km de voirie) sont désormais achevés.

Il est à noter que le choix de cette zone résulte d'une étude antérieure qui mettait en évidence une vétusté avancée de cette zone. L'autre motivation pour la réalisation de ces travaux reste la volonté d'améliorer la qualité de l'éclairage public et d'en diminuer le coût de fonctionnement. Pour cela, nous avons poursuivi l'utilisation de lampadaires Led, qui permettent d'une part d'abaisser fortement les consommations et d'autre part autorisent de moduler l'intensité de l'éclairage : au cœur de la nuit, l'éclairage est abaissé de 50%, et pourrait éventuellement être encore réduit. Par ailleurs, les heures d'allumage et d'extinction de l'éclairage sont pilotées par une horloge astronomique qui se cale sur l'évolution de la durée du jour au cours de l'année. Le choix de leds à faible température de couleur (2600°K) permet d'obtenir un éclairage jaune agréable à l'œil, et les lampadaires sont conformes aux normes existantes car ils ne diffusent pas l'éclairage vers le ciel, limitant ainsi la « pollution lumineuse ».

Lors de cette opération, une partie conséquente de la voirie et des trottoirs a été refaite, celle qui était le plus abîmée.

Le coût total de cette opération d'investissement est d'environ 610 000 € subventionné partiellement par l'Etat et le Département. Une autre tranche de travaux est à l'étude, de façon à poursuivre la rénovation des équipements communaux, en visant toujours la réduction des frais de fonctionnement liés au renchérissement du coût de l'énergie.

Jean-Michel Allirand



2026 : FIN DU RÉSEAU CUIVRE DANS LA COMMUNE

L'opérateur Orange, propriétaire du réseau, a pris la décision de fermer le réseau national historique de lignes de téléphone dit cuivre d'ici 2030 et de le remplacer progressivement par le réseau fibre considéré comme plus fiable, plus rapide et moins énergivore.

Cette bascule, lancée en 2020, est généralisée progressivement à davantage de communes. Après les lots 1 et 2 (environ 1000 communes qui ont expérimenté le passage), le lot 3 vient d'être annoncé mi-janvier. La CCCY (Communauté de Communes Cœur d'Yvelines) dont est membre notre village fait ainsi partie des 2145 communes retenues pour la fermeture du réseau au plus tard en janvier 2026. L'explication de cette sélection tient à la fiabilité et au taux d'équipement déjà élevé dans notre territoire : 94% des foyers déjà pré-équipés qui rend l'opération moins risquée pour l'opérateur.

Concrètement, s'il est encore possible de souscrire un nouvel abonnement ADSL sur le réseau filaire en cuivre jusqu'en 2025, ce réseau sera

déconnecté au plus tard fin 2026... pour ne laisser que l'option fibre.

Il est ainsi recommandé de vérifier, dès à présent, si votre immeuble collectif est éligible à la fibre optique ou si des travaux sont en cours. Si ce n'est pas le cas, nous vous conseillons de contacter Yvelines Fibre via son site internet pour la partie raccordement dont il a la charge. Pour vérifier votre éligibilité, il suffit de consulter l'outil "Je suis un particulier" disponible sur le site www.yvelinesfibre.fr et de saisir votre adresse. Vous pourrez y trouver les liens vers l'un des huit fournisseurs d'accès internet (FAI). NB : Yvelines fibre gère le réseau fibre mais ne propose pas d'abonnement.

En conclusion, il est important d'anticiper cette mesure qui va s'imposer pour éviter de se raccorder in extremis et de devoir souscrire une offre d'abonnement téléphone /internet dans l'urgence.

Antonio Gonçalves



CADRE DE VIE



STOP AUX DÉCHETS VERTS EN FORêt



Une fausse bonne idée ...

Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts en milieu naturel n'est pas sans conséquence pour l'environnement.

Les tontes, feuilles de jardins, tailles de haies... prennent du temps pour être transformées en humus et ces résidus végétaux dégradent les sols forestiers pouvant les asphyxier.

Certains déchets verts favorisent le développement d'espèces invasives (Renouée du Japon, Laurier du Caucase...) qui dérèglent l'écosystème forestier.

LE NON-RESPECT DE CETTE RÉGLEMENTATION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE

Selon les articles R 634-2 et R 635-8 du code pénal tout contrevenant s'expose à une contravention classe 4 ou 5 (135€ à 1500€ + coût du débarrassage // contravention x5 pour les personnes morales)

Agence territoriale ONF Ile-de-France Ouest - contact : ag.versailles@onf.fr

VIVRE ENSEMBLE



« COUPEZ ! »

L'élagage de vos haies est obligatoire, qu'elles bordent le domaine public ou privé. S'agissant du domaine public, en cas de carence du propriétaire, l'élagage peut être confié à une entreprise aux frais de celui-ci. À privilégier en période de repos de la végétation...

De même, nous vous rappelons que, devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe. Vous devez entretenir la zone du trottoir jusqu'au caniveau. Dans un immeuble, c'est au syndic de copropriété de s'acquitter de cette mission.



« DU BALAI ! »

La balayeuse rafraîchit nos rues et cela fait du bien !

Vous pourrez l'admirer les jeudis suivants :

- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

Ces dates peuvent être modifiées pour des raisons climatiques.

Pensez à libérer les stationnements devant chez vous pour faciliter son passage et contribuer ainsi à la propreté de notre commune !

« PASSER LE BAC, C'EST TOUTE L'ANNÉE ! »

Triez ses déchets, ce n'est pas compliqué...

Bac marron : vos déchets verts... enlevés le mardi !

Bac jaune : vos emballages ménagers et papiers... enlevés le mercredi !

Bac vert : vos ordures ménagères... enlevées le mercredi !

Pour le confort de tous, merci de ne pas sortir vos conteneurs avant la veille au soir et les rentrer peu après le passage du camion.

Et pour le verre ?

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place Paul Paillole, au centre commercial Les Croix ou près des tennis à la Butte des Moulins.

La déchèterie de Garancières est ouverte, n'oubliez pas votre badge pour y accéder !

Pour en savoir plus : <http://www.sieed.fr/>

« MON VOISIN PASSE SA TONDEUSE LE DIMANCHE APRÈS-MIDI... JE SUIS VERT ! »

Pour la quiétude de tous, merci de respecter les jours et les horaires fixés par arrêté préfectoral pour l'utilisation de vos tronçonneuses, taille-haies, tondeuses et autres engins à forte nuisance sonore.

Vous pouvez bricoler ou jardiner à l'aide de ces engins les jours ouvrables entre 8h30 et 12h et entre 14h à 19h30, le samedi entre 9h et 12h et entre 15h et 19h et le dimanche ou un jour férié entre 10h et 12h.

Les professionnels ne sont pas en reste, avec des bruits interdits à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur le domaine public ou privé, avant 7h et après 20h en semaine, avant 8h le samedi et après 19h le dimanche et les jours fériés.



« NE PAS JOUER AVEC LE FEU ! »

Nous tenons à vous rappeler que les feux de branchage, d'herbes et de feuilles sont interdits sur toute la commune, et toute l'année, pour raison évidente de sécurité.

DOSSIER

NOTRE ENVIRONNEMENT

Environnement. Changer nos comportements, chacun s'y met, parfois plus ou moins aidé ou constraint. En effet, la réglementation encourage mais aussi oblige à ces évolutions. Ce dossier fait un tour d'horizon des dernières dispositions entrées en vigueur et des mesures prises dans notre village pour vous accompagner.

LES BONNES PRATIQUES DU COMPOSTAGE

L'obligation récente du tri des bio-déchets réactive l'intérêt pour des solutions simples pour leur valorisation. Parmi les solutions envisagées, le compostage apparaît prometteur, car relativement facile à mettre en œuvre par un particulier disposant d'un jardin. Pour qu'un compostage soit efficace et réussi, il est nécessaire d'en comprendre les grands principes, afin de pouvoir guider la maturation de son compost.

La matière qui compose tous les organismes vivants, végétaux ou animaux, a pour caractéristique d'être composée majoritairement d'atomes de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et d'azote, on parle de matière organique.

Lorsque les organismes vivants meurent, cette matière organique peut évoluer¹ de façons très différentes, mais dans la nature, en présence de l'oxygène de l'air et à température ambiante, un type d'évolution de cette matière organique est privilégié. Dans un premier temps, celle-ci est dégradée par la microfaune du sol (petits rongeurs, insectes, acariens, vers...), et cela aboutit à réduire la matière organique à de petits éléments, augmentant ainsi la surface de matière à transformer. Cela permet ensuite à de multiples bactéries d'effectuer rapidement l'essentiel de la dégradation de la matière organique, qui est suivie de la dégradation plus lente des celluloses et lignines par des champignons microscopiques. Ces différentes évolutions transforment petit à petit la matière organique en humus, un composant des sols proche d'un terreau, souple, aéré et de couleur brune. L'intérêt de l'humus dans les sols cultivés est surtout d'en améliorer les propriétés physiques (aération et capacité à retenir l'eau, conditions qui favorisent la vie dans le sol), et chimiques (apport de minéraux indispensables pour la nutrition des plantes).

L'évolution sur le long terme des sols forestiers est une illustration parfaite de ce processus naturel : au cours des années, les feuilles tombées chaque automne, les plantes de sous-bois, et les branches ou arbres morts se décomposent plus ou moins rapidement pour former cet humus forestier dont nous remarquons la bonne odeur lors de nos promenades. Depuis la nuit des temps, ce processus de transformation de la matière organique permet à la vie végétale, puis animale de se perpétuer. Et de nombreuses pratiques agronomiques sont en fait des « imitations » de ce processus-modèle, comme le compostage de surface, largement utilisé par les agriculteurs et maraîchers pour améliorer la qualité et la richesse de leurs sols.

- Le compostage individuel, très souvent réalisé dans des récipients appelés composteurs², est aussi une technique inspirée par l'observation des phénomènes naturels : faire un compost, c'est utiliser à bon escient ces processus naturels.
- Nature des déchets : les déchets de cuisine (épluchures et fanes, filtres et marc de café, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs, restes de repas ...) peuvent être joints aux déchets de jardin (tontes plus ou moins séchées, tailles de haies, mauvaises herbes non montées en graines...), si possible en mélangeant à la bêche les matières humides et les matières plus sèches. Eviter les matières d'origine animale, qui attirent les rongeurs et peuvent générer des mauvaises odeurs. Penser à réduire en petits morceaux des déchets du jardin pour faciliter l'attaque des bactéries.

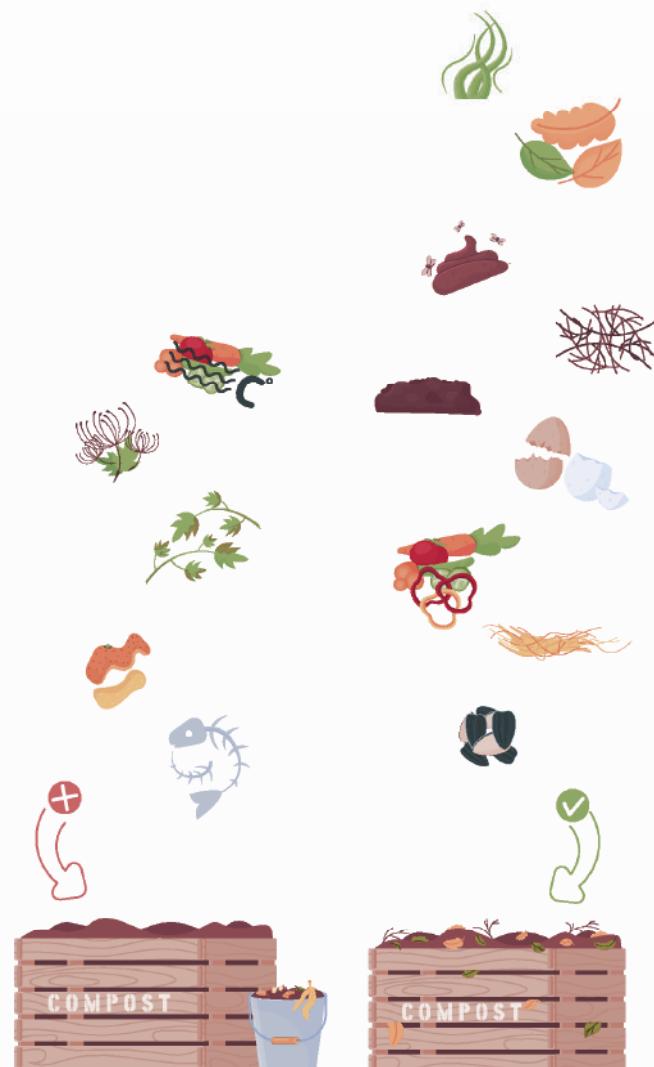
- **Entretien du compost :** un compost trop humide doit être re-mélangé, un compost trop sec ou trop chaud peut être arrosé
Le compost au fil des saisons : l'activité des micro-organismes du sol est fortement liée à la température, et donc c'est surtout aux beaux jours que le compost évoluera rapidement, et à l'automne que l'on pourra l'utiliser ; il aura à cette période fortement diminué de volume.
 - **Utilisation du compost :** lorsque votre compost est devenu un « amendement organique », vous pouvez l'utiliser aux pieds de vos arbres, le mélanger à la couche de surface de votre potager ou de vos massifs de fleurs, et s'il est très bien dégradé, l'utiliser en mélange avec de la terre pour rempoter vos plantes d'intérieur.

Vous êtes désormais aptes à passer à la pratique !

Jean-Michel Allirand

1. Si y avait combustion, elle évoluerait rapidement et on aboutirait à la libération de molécules simples, principalement le gaz carbonique (CO_2), qui est un gaz à effet de serre. Si y absence d'oxygène, il y a alors production de méthane (CH_4), qui est aussi un gaz à effet de serre très puissant.

2. Il est possible d'obtenir un composteur par foyer auprès du SIEED (29 bis rue de la gare 78800 Garancières), moyennant une contribution de 10€ (contenu 400l) ou 15€ (contenu 800l).



Différents bonus à la réparation sont entrés en vigueur. Depuis le 1er janvier, cette aide est doublée et portée jusqu'à 60€ selon le type de bien réparé.

Sont éligibles petits et gros appareils électroménager, ordinateur, ... Et, à partir du 1er février, le bonus est ouvert aux réparateurs par correspondance.

La liste des réparateurs labélisés se trouve ici :
<https://annuaire-qualirepar.ecosystem.eco/>

Moins connu et plus récent, le bonus réparation de vêtements et chaussures vous permet d'obtenir une participation entre 7 et 25€ pour ressemeler, recoller, recoudre, changer un zip, ...

Trouver les réparateurs du réseau Re-fashion sur le site <https://refashion.fr/citoyen/fr/bonus-reparation>



La commune agit. Pour vous accompagner et vous aider à prendre de bonnes résolutions en ce début d'année, la commune vous proposera un premier répar'café gratuit avec un nouveau partenaire.

Compost, je m'y mets ! La commune met en place deux ateliers avec Mathieu Liot, maître composteur : temps d'information et d'échange avec vous pour poser vos questions et atelier pratique pour devenir un pro du compost.

Dates à venir dans les prochains flash et sur Iliwap



DOSSIER

118 ARBUSTES ET ARBRES PLANTÉS AU STADE DE LA BUTTE DES MOULINS

Après la couverture d'un des courts de tennis, la réalisation de deux padels, et les premiers travaux d'aménagement des abords du stade de la butte des Moulins, l'aspect visuel du paysage se devait d'être encore amélioré. La municipalité a donc décidé de planter des arbres, et de réaménager l'entrée du complexe sportif. La plantation a été réalisée fin novembre 2023, et l'aménagement de l'entrée du stade est prévu pour le premier semestre 2024.

Planter des arbres résulte nécessairement d'une vision sur le long terme, et c'est aussi une opération coûteuse ; pour qu'une telle opération soit réussie, les choix techniques et financiers doivent au préalable être mûrement raisonnés. Nous avons donc sollicité pour nous aider un cabinet de conseil spécialisé (F. Bizières, cabinet APE), avec lequel nous avons passé un contrat d'aide à la maîtrise d'ouvrage.

L'objectif est de « paysager » les abords du complexe sportif, d'établir une forme de transition entre la forêt et les espaces jardinés, et d'atténuer l'aspect massif des structures nouvellement construites. C'est aussi une contribution espérée au maintien de zones ombrées moins chaudes en périodes de canicule. Le site présente des contraintes techniques fortes, comme la teneur en argile des sols et la présence de fossés et mares, l'étroitesse des zones à planter et la proximité de structures bâties ou imperméabilisées. Par ailleurs, en lisière du massif

forestier des Quatre Piliers, il n'était pas concevable de planter d'autres arbres que des essences locales préconisées par le Parc Naturel Régional, dans le but de favoriser la biodiversité (végétaux, oiseaux, insectes ...). Le projet a donc été concrétisé en tenant compte de tous ces éléments, et nous avons choisi un ensemble d'essences caractéristiques de la région, en provenance d'une pépinière très proche du site.

Avec l'aide du cabinet APE, nous avons opté pour :

- une « haie brise-vent stratifiée » (80 m) entre le terrain de football et les tennis, composée de 10 arbres de haut-jet (érables champêtres, alisiers et charmes) et de 45 arbustes (aubépines, prunelliers, noisetiers, viornes et bourdaines).
- une « haie buissonnante » (90 m) en façade du stade, derrière la clôture, composée de 60 arbustes : aubépines, églantines, prunelliers, noisetiers, charmes, viornes, cornouillers et bourdaines, ainsi que des saules face à la mare.
- trois arbres de haut-jet isolés (2 charmes et un alisier)

Les plantations des 118 sujets ont été réalisées avec soin fin novembre 2023, en profitant d'une période météorologique favorable au travail du sol argileux. Une couche épaisse de compost et de paillage a été déposée sous les arbres afin de limiter l'évaporation et de retarder l'apparition d'herbes indésirables. Le coût total de l'opé-

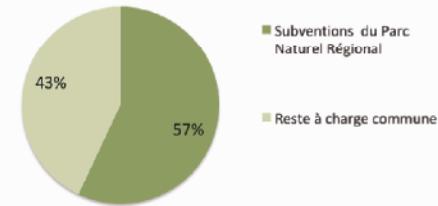
ration (aide à la maîtrise d'ouvrage, achat et plantation des arbres, entretien et garantie des végétaux durant 2 ans) a été largement subventionné par le Parc Naturel Régional.

Rendez-vous dans quelques années, pour venir admirer les floraisons printanières des aubépines et des prunelliers, ou les feuillages d'automne des alisiers, sorbiers et érables.

Espérons que ce nouvel aménagement contribue à valoriser ce secteur de la commune, et soit apprécié par les usagers du complexe sportif.

Jean-Michel Allirand

Coût total de l'opération 21 826 €



PREMIÈRE BORNE DE RECHARGE À LA-QUEUE-LEZ-YVELINES !

Vous l'avez peut-être déjà remarqué... votre municipalité a procédé à l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques en bordure du complexe sportif de la Butte des Moulins. Cette décision s'inscrit dans la logique de réaménagement de cet espace qui a déjà vu de nombreux travaux se terminer dans les mois passés (tennis couverts, padels, cheminement d'accès, plantation de végétaux) et qui vont se poursuivre (place de stationnement PMR). De plus, l'usage de cet espace de stationnement est en cohérence avec l'usage attendu d'un tel équipement de recharge électrique : un temps de présence d'une heure ou plus.

Notre village s'est clairement engagé dans une démarche d'économies d'énergie et de promotion, autant qu'il sera possible, des énergies décarbonées et renouvelables. Cette première implantation, dans le cadre du programme « SEY MA BORNE » de notre Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) sera suivie par d'autres au fur et à mesure que les programmes de travaux engagés seront réalisés et en fonction de la pertinence des emplacements qui seront déterminés avec toujours le même pragmatisme et pour l'intérêt général des Laqueutois.

Nous sommes heureux de poursuivre pour vous et avec vous la modernisation et les aménagements nécessaires de notre espace commun pour l'inscrire dans notre temps où l'éco-responsabilité doit devenir concrète aussi vite que possible.

Alexis Marchandise –
Conseiller délégué Cadre de vie / Voirie / Espace Public



Borne du SEY (Tremblay)



VIE DU VILLAGE ————— JEUNESSE

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes Français et Françaises âgés d'au moins 16 ans, résidant en France ou à l'étranger. Ce recensement s'effectue auprès de la mairie du domicile du jeune, ou du Consulat. Une attestation lui est remise. Celle-ci est valable jusqu'à la participation à la journée défense et citoyenneté et au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans.

La journée défense et citoyenneté est obligatoire. À l'issue de la journée, un certificat individuel de participation est remis à l'appelé. En France, ce document doit être présenté lors de l'inscription à toute épreuve, concours, examen soumis au contrôle de l'autorité publique, notamment le baccalauréat, le permis de conduire et les concours de la fonction publique, au même titre que l'inscription dans une université publique, qui requiert également ledit certificat.



Josette Wetz

Pour toute information complémentaire vous pouvez aller sur le site du ministère des armées :
<https://www.defense.gouv.fr/journée défense et citoyenneté>

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Nos jeunes élus du conseil municipal des jeunes (CMJ) et les membres du CCAS ont accueilli, en mairie, nos aînés de plus de 70 ans pour la distribution des colis de Noël. Ce fut l'occasion de partager un moment d'échange intergénérationnel et convivial, autour d'une collation.



Si vous avez des questions, besoin d'un renseignement ou d'un rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le service social de la mairie au 01 34 86 40 55.

TERRE DE JEUX _____ VIE DU VILLAGE

OUVERTURE DE L'ANNÉE OLYMPIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Afin d'inaugurer officiellement cette nouvelle année scolaire sous des auspices olympiques, les 189 élèves de l'école ont fabriqué les 206 drapeaux des délégations qui seront présentes à Paris en 2024.

Les enfants avaient pour mission de s'habiller en sportifs et sportives... et voilà des judokas, des danseuses, des footballeurs ou des cavaliers partis défiler dans les rues du village, pour le plus grand plaisir des laqueutois venus les admirer.

Nous étions accompagnés de deux résidentes de l'EEAP qui avaient elles aussi fabriqué un drapeau.

Lorsque nous sommes passés devant la Mairie, M. le Maire nous a rejoints avec le très beau drapeau du village.

La Brigade de Gendarmerie de La Queue lez Yvelines et l'ASVP du village ont assuré la sécurité du cortège et nous les en remercions bien.

Au retour dans la cour, les enfants avaient préparé une surprise aux spectateurs : une chanson à gestes olympiques ! Ils ont été bien applaudis !



C'EST MAINTENANT PARTI POUR UNE BELLE ANNÉE SPORTIVE !

A l'EEAP C. Lazard (établissement médico-éducatif de la CRF), nous suivons l'actualité sportive avec beaucoup d'intérêt.

Le mois d'octobre a été riche en événements sportifs

L'équipe éducative et pédagogique en a profité pour proposer des sorties en lien avec deux événements :

- Mercredi 18 et Jeudi 19 Octobre à l'occasion de la coupe internationale de rugby-fauteuil, 5 jeunes sont allés à Paris suivre des matchs à la halle Carpentier.
- Jeudi 19 Octobre deux jeunes de l'EEAP ont participé avec tous les élèves de l'école M. Bouquet, au défilé de la cérémonie d'ouverture de l'année Olympique.

Nous tenons à remercier Mme Bouillon ainsi que toute son équipe et les enfants de l'école élémentaire pour leur accueil.



Armelle Vallée - Cuisinier

VIE DU VILLAGE

ÇA S'EST PASSÉ ICI



SEPTEMBRE

Le traditionnel **forum** des associations a permis aux habitants de s'inscrire à des activités de leur choix. A noter que l'USY (Union Sportive des Yvelines) a dépassé le nombre d'adhérents d'avant la pandémie.

Les **apéro concerts** de la Barbacane ont fait leur retour ! Nous avons accueilli Clara Malaterre à la Bonnette avec son style résolument chanson, alliant blues, jazz et folk contemporain. Délicieux moment que nous avons partagé en famille ou entre amis tout en dégustant des produits locaux.



OCTOBRE

Nous avons organisé un spectacle encore inédit pour notre commune : un **match d'improvisation théâtrale** à la Bonnette. Ce fut une rencontre choc entre les équipes des Traits d'Union de Paris et des Alchimistes de Plaisir. Le tout encadré par un staff laqueutois en la personne de Mme l'arbitre et du maître de cérémonie. Les comédiens ont enchaîné des joutes verbales et des scènes totalement improvisées qui ont fait le bonheur des quelques 200 spectateurs. Un musicien faiseur d'ambiance a rythmé cette soirée découverte.

Rendez-vous est déjà pris en 2024 pour un match retour, année olympique où ce mélange de sport et de théâtre aura toute sa place.



NOVEMBRE

Pour célébrer l'**armistice du 11 novembre**, les enfants des écoles et ceux du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) étaient bien présents et leur Marseillaise a retenti avec émotion.

DÉCEMBRE

Des lutins sont venus s'inviter dans certaines vitrines de nos commerçants ! Ils sont la réponse à un **concours** lancé par la municipalité et le CMJ. Ils devaient être réalisés avec des matériaux de récupération.

Le **Solstice d'hiver**, son après-midi festive, la venue du Père Noël et le conte musical pyrotechnique.



JANVIER

Vœux du maire ouverts pour la seconde fois aux habitants et remise des prix du concours des lutins par le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) & avec la présence du député Renaissance Philippe Emmanuel.

À VENIR — VIE DU VILLAGE

UNE ANNÉE CULTURELLE EN PERSPECTIVE

FÉVRIER

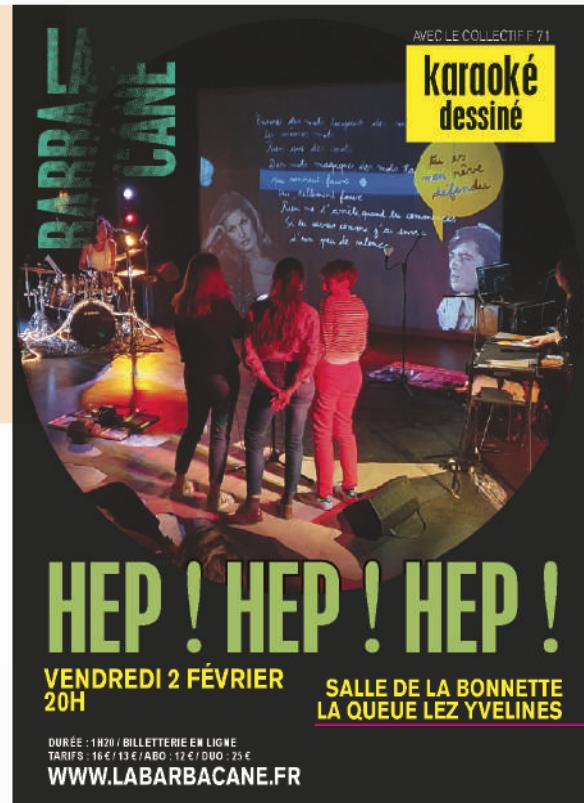
HEP ! HEP ! HEP ! Karaoké – par le Collectif F71

Le vendredi 2 février à 20h à la Bonnette

Ce spectacle de la Barbacane hors les murs nous invite à chanter. Entre musique vivante, dessin et manipulation, ce karaoké est un pur moment de plaisir partagé !

Tarifs : 16 € / 13 € - Abonné 12 € - Duo 25 €

Billetterie : www.labarbacane.fr ou reservation@labarbacane.fr ou 09 78 03 82 15



MARS

Accueil des nouveaux habitants

Samedi 16 mars à la Bonnette, 9h30 (horaire à vérifier)
réservation en mairie

Après-midi jeux de société organisée par le CMJ
(Conseil Municipal des jeunes)

Dimanche 24 mars à la Bonnette, de 14h30 à 17h30

Gratuit

AVRIL

La municipalité et la compagnie de l'&perluette présentent *Un stylo dans la tête* une pièce de Jean Dell.

Le samedi 6 avril à 20h30 à la Bonnette

Victor Aubrac est un auteur de théâtre à succès. Pour sa prochaine pièce, il s'est inspiré de la vie de ses amis. L'annonce de cette pièce devrait être une fête, ce sera un règlement de comptes drôle et impitoyable.

Gratuit au chapeau



MAI

Concert de musique latino organisé par la municipalité et Gala (école de musique de Garancières)

Dimanche 5 mai à la Bonnette, 17h (horaire à vérifier)
Gratuit

Journée jeux organisée conjointement par le lycée et la commune (jeux de plateaux, jeux vidéo... + vente)

Samedi 4 mai à la Bonnette

Gratuit

D'autres événements sont à venir ainsi que des nouveautés.
Vous en serez informés via les flashs et nos autres supports

2024

MEILLEURS VŒUX !

Laurent Louesdon, Maire,
et le Conseil Municipal de La Queue lez Yvelines

Vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur,
de santé et de sérénité pour la nouvelle année.



BONNE ANNÉE 2024 !